

AKTIF'CHAMP

AMENDEMENT ORGANIQUE NFU 44 051 – TYPE II

Matières premières : substrat de la culture de champignon



AVANTAGES

LES + DE LA FERTILISATION ORGANIQUE

STRUCTURE
DU SOL

RÉTENTION
D'EAU

ACTIVATION DE LA
VIE DU SOL

APPORT EN
HUMUS



COMPOSITION

Analyse sur brute

Azote Total
dont azote organique (N)
Anhydride Phosphorique (P²O₅)
Oxyde de Potassium (K²O)
CaO

1%
0,9%
0,5%
1,2%
7,6%

Analyse complémentaire

Matière sèche
Matière organique brut
ISMO :
Humus stable :

55%
26%
70%
182 kg/T

C/N : > 13

1 10 SOL 20



CONSEILS D'UTILISATION

Dose d'emploi

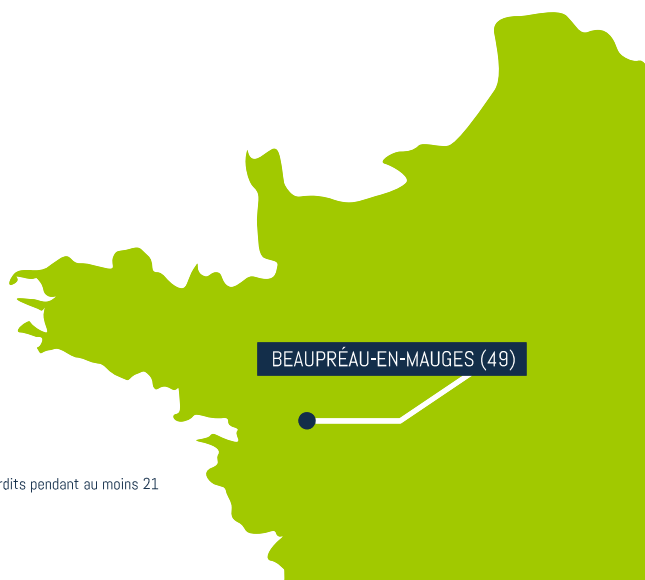
1 à 5 tonnes/ha

Utilisation

Cultures maraîchères, viticultures,
arboricultures et grandes cultures

Conditionnement

VRAC



BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (49)

Engrais organiques ou amendements / L'accès des animaux d'élevage aux pâturages et l'utilisation des récoltes comme fourrage sont interdits pendant au moins 21 jours après application.

Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale.

Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage.

Enfouissement obligatoire.